



Le Syndicat par excellence !

CLASSE EXCEPTIONNELLE

GUIDE POUR CANDIDATER
VIA I-PROFESSIONNEL

(tout corps)

1 - Vous devez vous connecter à l'adresse suivante -

du lundi 15 octobre et jusqu'au dimanche 28 octobre 2018, dernier délai : <https://appli.ac-aix-marseille.fr/formulairepac/index.php/iprofessionnelEnseignant>

2- **CONNEXION A I-Professionnel :** Entrer votre Identifiant et Mot de passe

→ L'identifiant et le mot de passe sont ceux du mél ouvert (messagerie académique) initialisés de la manière suivante :

- login = 1 ère lettre du prénom + nom + chiffre en cas d'homonymie

exemple : Nadia Dupont = ndupont2

- mot de passe = numen ou votre mot de passe si vous l'avez changé.

Si vous rencontrez des problèmes de connexion, cliquez sur l'un des liens correspondant à votre problème (en-dessous du tableau d'identification) :

- [Je ne connais pas mon identifiant](#)
- [J'ai perdu mon mot de passe](#)
- [Je souhaite modifier mon mot de passe](#)
- [Je rencontre un problème avec ma clé OTP](#)



Si vous aboutissez sur un écran « le certificat de sécurité de ce site Web présente un problème » : cliquez sur « continuer avec ce site Web (non recommandé) ».

3- Accéder au portail IPROF et sélectionner la rubrique « gestion des personnels », puis « I-PROF Enseignant »

ARENA - Accédez à vos applications

Bienvenue

Message de votre Académie
SIRHEN sera indisponible du mercredi 29/11/2017 à 17h au lundi 04/12/2017 à 8h.
L'application SIAE sera donc également indisponible sur cette période.

Gérer mes favoris | Déconnexion
Dernière connexion le 30/11/2017 à 10:03

Recherche

- Scolarité du 2nd degré
- Examens et concours
- Gestion des personnels**
- Enquêtes et Pilotage
- Formation et Ressources
- Intranet, Référentiels et Outils
- Support et Assistance

Gestion des déplacements temporaires (DT)
Déplacements Temporaires

Mon Portail Agent
Mon Portail Agent

Gestion de la formation continue (GAIA)
GAIA-CERPEP Dispositifs nationaux - Accès individuel
GAIA - Accès individuel

I-Prof Assistant Carrière
I-Prof Enseignant

© MEN 2010 - Contact v.2.1 - 27/05/2016

IMPORTANT :

1. Si vous candidatez au PREMIER VIVIER (= Vivier « Fonctions »), il est IMPERATIF de bien veiller à REMPLIR la rubrique « **FONCTIONS ET MISSIONS** » qui est **ESSENTIELLE** :

The screenshot shows the 'I-Prof - Votre assistant Carrière' interface. It features a navigation menu with buttons for 'Vous informer', 'Compléter votre dossier', 'Situation de carrière', 'Affectations', 'Fonctions et missions', 'Distinctions honorifiques', and 'Imprimer Dossier'. Below the menu is a table with the following columns: Libellé, Date de Début, Date de Fin, Lieu, and Validé. The table contains three rows of job assignments, each with a trash icon for deletion. At the bottom right of the table is an 'Ajouter' button. A footer note states: 'Code page : Services_SiapEpp_CompleterDossier_Fonctions.'

Libellé	Date de Début	Date de Fin	Lieu	Validé
Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire	01/09/1999	31/08/2004	Clg H. Barbusse - Alfortville 94	
Fonction de formateur académique	01/09/2013	31/08/2016	Rectorat Aix-Marseille - Cité scolaire A Honnorat - Barcelonnette	
Fonction de formateur académique	01/09/2016	31/08/2018	Rectorat Aix-Marseille - Cité scolaire A Honnorat - Barcelonnette	

Pour supprimer une ligne, cliquez sur l'icône .

[Ajouter](#)

Code page : Services_SiapEpp_CompleterDossier_Fonctions.

2. Parallèlement à cela, Il est tout autant IMPERATIF de fournir toutes les pièces justificatives attestant de l'exercice de vos fonctions éligibles :

Vous pouvez joindre un document attestant de l'exercice de fonctions éligibles : parcourir ; téléchargez les documents (*l'affectation ou l'exercice dans une école, un établissement ou un service relevant de l'éducation prioritaire* : les candidats devront fournir le bulletin de salaire du mois de janvier de la période concernée sur lequel figure la perception de l'indemnité (NBI, 403...) ex : janvier 1998, janvier 1999, janvier 2000, janvier 2001, janvier 2002, janvier 2003, janvier 2004, janvier 2005...), uniquement pour l'affectation au cours de la carrière).

→ N'oubliez pas de nous en faire parvenir une copie par un **ENVOI UNIQUE** à notre adresse Snalc dédiée : prive.am@snalc.org

dès validation de votre inscription **et au plus tard le 28 octobre 2018.**

L'envoi de tout document « papier » est proscrit.

Pour tout renseignement et suivi efficace de vos dossiers, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER :

SNALC académie d'Aix-Marseille
774, Route de l'Isle-sur-la-Sorgue - 84250 LE THOR - **Tel : 09 51 52 98 08**
(LAISSEZ UN MESSAGE !! ... il est relayé automatiquement auprès des responsables concernés)

Responsables PRIVE SOUS CONTRAT : prive.am@snalc.org

TOURNEZ LA PAGE !

N'oubliez pas que notre Section SNALC AIX-MARSEILLE a fait le choix de renoncer au montant de la part d'adhésion qui lui revenait pour vous permettre d'avoir un peu plus d'oxygène dans vos finances face à la baisse conséquente et régulière de notre pouvoir d'achat : D'où une cotisation 20% moins "chère" par rapport aux autres académies, pour un ensemble de services tout aussi performant...

** Nos VALEURS

** Notre REPRÉSENTATIVITÉ

<p>VOTRE CARRIÈRE ET VOUS :</p> <p>—> ADHÉRENTS :</p> <p>Fiche de suivi (CAPA / CAPN)</p> <p>—> NON-adhérents :</p> <p>Fiche de suivi (CAPA / CAPN)</p> <p>Le SNALC AIX-MARSEILLE fera le reste !</p>	<p>ADHÉREZ EN LIGNE :</p> <p>Adhésion par CARTE BANCAIRE</p> <p>Adhésion par PRÉLÈVEMENTS MENSUALISÉS</p> <p>Adhésion par CHEQUE (un, deux, ou trois chèques)</p> <p>Avantages SNALC 😊</p> <p>Article 1 de nos Statuts : « <i>Le Snalc est libre et indépendant de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique</i> »</p> <p>(NON subventionné par l'État)</p> <p>Nous travaillons <i>bénévolement</i> POUR VOUS</p> <p>GRÂCE à VOTRE soutien !</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

TOURNEZ LA PAGE !!

PRENEZ CONNAISSANCE DE NOTRE ARTICLE

SUR LA CLASSE EXCEPTIONNELLE (CLIQUEZ !)

ETES-VOUS A JOUR DE COTISATION ??

Inclus dans votre cotisation :

- ✓ *Tous les services du SNALC, AVEC SUIVI ACADEMIQUE(S) ET NATIONAL !*
- ✓ *L'abonnement à la Quinzaine Universitaire (revue du SNALC)*
- ✓ *La couverture juridique de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires)*
- ✓ *Le "Comité d'entreprise" que le SNALC vient de lancer : tarifs attractifs négociés auprès de grands groupes au bénéfice exclusive de ses adhérents !*
- ✓ *Le service « Mobi-SNALC » destiné aux adhérents souhaitant évoluer professionnellement au sein ou à l'extérieur de la fonction publique*

Le SNALC AIX-MARSEILLE

s'attache à rester joignable en toutes circonstances, tout au long de l'année.

**Notre volonté de vous rendre service, de vous alerter, de vous informer,
et de défendre vos intérêts est sans faille.**

VOTRE COTISATION NOUS DONNE LES MOYENS D'Y PARVENIR!



Le Syndicat par excellence !